34e ANNÉE N° 2646 — PARAIT LE SAMEDI — 6 JANVIER 1923

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLE D'AVANCE

Neuf francs par an

ETRANGER, port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence Havas*, 62, Rue de Richelieu, et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne)..... 0,50

Commerciales (la ligne)..... 0.60

Réclames (la ligne)..... 0,80

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LETTRE DE PARIS

Au milieu de la Conférence

3 Janvier 1923.

Nous pouvions espérer qu'à la Conférence de Paris se lèverait l'aurore du désintéressement des grandes Nations. Les premières nouvelles qui nous sont données nous laissent malheureusement craindre qu'au contraire les égoïsmes s'affrontent irrésistiblement.

Quand on proclamait que l'Allemagne paierait tout, on se montrait large dans les répartitions ; aujourd'hui chacun veut tirer la couverture à soi.

Quels sont les deux grands poids qui écrasent la France et l'Angleterre ? Pour la France, ce sont les réparations ; pour l'Angleterre, c'est sa dette envers l'Amérique. Ni la France, à bout de souffle, ni l'Angleterre écrasée d'impôts, ne peuvent renoncer à se voir allégés de leur fardeau. Et, jusqu'à ce que l'Amérique ait adopté une autre politique qui malheureusement ne se dessine pas encore, l'Angleterre ne renoncera point aux prétentions qu'elle a fait valoir hier.

Ces prétentions nous ont d'autant plus choqués qu'elles ont, en fin de compte, pour résultat, la créance des Alliés sur l'Allemagne étant réduite à quarante ou cinquante milliards, de faire toucher dix-sept milliards de marks-or par l'Angleterre tandis que la France dévastée n'en recevrait que dix-neuf et demi.

Indépendamment de ces différents qui portent sur le partage de ce qui n'est pour l'instant que la peau de l'ours, l'Angleterre et la France sont encore fort éloignées de ne pouvoir s'entendre sur les mesures qu'il convient d'appliquer à l'Allemagne pour obtenir d'une part la restauration de ses finances, d'autre part des paiements sortables. Cependant le plan français est d'une modération qui a frappé tous les Alliés. M. Poincaré allant au devant des critiques que la mauvaise foi fait peser sur sa politique, a, en effet, conçu un projet qui écarte toute action militaire et rétablit le contrôle financier de l'Allemagne qu'au profit du Reich.

A l'heure ou nous écrivons, il nous parait impossible qu'un tel plan ne soit pas pris comme base de la discussion qui va s'ouvrir. S'il en est ainsi une entente peut être encore envisagée en ce qui concerne le contrôle de l'Allemagne. Pour le reste, la question ne se posera qu'au moment où l'on saura à quoi s'en tenir sur les dispositions de la trésorerie américaine.

S. T.

Comment nous sommes Jugés

Nous lisons dans un journal de Paris « Le Populaire ».

«...ces trois départements (Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes) dont les élections constituent presque toujours un scandale d'immoralité et de honte....»

Généralement on est pas tendre à Paris pour notre pauvre département..

Déjà quelqu'un, au Parlement, disait en parlant des Basses-Alpes : «....ce bourg pourri de la France .» Voilà que maintenant on nous taxe d'immoraux et de corrompus. Hélas ! malgré la sainte-galette qu'ont l'air de semer les candidats en période électorale, nous n'en sommes pas moins restés de pauvres bougres qui suons et peinons pour joindre les deux bouts, et, si les électeurs croient bien faire de se vendre — si tant il est vrai que les électeurs font semblant de se vendre — c'est uniquement pour tirer des candidats le plus qu'ils peuvent, persuadés qu'ils sont que lorsque ces messieurs sont élus, ils font aussi leurs petites affaires..

La Désagrégation du Parti Communiste

Après les démissions des citoyens Victor Méric ; Ernest Lafont, député de la Loire ; Totti, ex-secrétaire de la C. G. T. U. ; Ferdinand Faure délégué à la propagande communiste. Jules Blanc, secrétaire de la Fédération de la Drôme, une démission plus retentissante encore vient de se produire, celle de M. L.-O. Frossard, secrétaire général du parti.

M. Frossard a avisé par lettre le Comité directeur qu'il donne sa démission de secrétaire général et de membre du parti Il explique qu'il se refuse à garder son mandat dans les conditions actuelles.

DANS LA RÉGION

CARNAVAL D'AIX

Le Comité des Fêtes de Charité d'Aix-en-Provence, se fait un plaisir de faire connaître l'avant-programme des réjouissances Carnavalesques et Artistiques de l'année 1923 :

Samedi 3 Février — Arrivée de sa Majesté Carnaval XXX. Grande retraite aux flambeaux. Superbe 1er feu d'artifice. A 10 h. du soir : grande redoute bleu de roy et garnitures blanches à l'Opéra municipal. Superbes et nombreux prix. Tombola gratuite.

Dimanche 4 Février — Grande solennité sportive très intéressante au Vélodrome.

Samedi 10 Février — Concerts par les Musiques militaires des 29e et 30e Divisions, 22e Régiment d'Infanterie Coloniale, fanfare du 6e Hussard, etc.., et les Musiques civiles.

Dimanche 11 Février — Grand et imposant défilé du 1er Corso Carnavalesque. Le soir à 10 heures : 1er Grand Véglione à l'Opéra municipal.

Lundi 12 Février — Grande bataille de fleurs avec des prix nombreux et très importants. Bal d'enfants à l'Opéra municipal.

Mardi 13 Février — Magnifique 2e grand Corso Carnavalesque. 2e Grand feu d'artifice. Le soir à 10 heures : dernier grand Véglione à l Opéra municipal.

Pendant toute la durée des Fêtes : Concerts nombreux et sélects, bataille de confetti liège et papier, illuminations, bals, attractions diverses.

Les Bas-Alpins à Marseille

Dimanche 31 décembre a eu lieu au siège de cette société, l'assemblée générale statutaire à laquelle avaient tenu à assister bon nombre de Bas-Alpins. A l'ouverture de la séance, M. Jean Bonnefoy, adjoint au maire, qui préside, souhaite la bienvenue à M. Camille Reymond, conseiller général du canton de Volonne, qui, de passage à Marseile, avait tenu à apporter par sa présence le salut de la mère patrie en même temps qu'il a offert et promis à la société tout son appui auprès du Conseil général des Basses-Alpes. M. Bonnefoy l'a vivement félicité et remercié au nom de tous les sociétaires et a formé l'espoir que tous les élus Bas-Alpins s'intéressent à ce groupement.

Aprés lecture, par le secrétaire général, du procès-verbal de la précédente assemblée générale qui est adoptée sans observation. Le Président laisse la parole à M. Ernest Mouranchon pour la lecture du rapport moral de l'année 1922 dont la conclusion très optimiste est saluée par des applaudissements. M. Jean Bonnefoy, président, se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier le dévoué secrétaire général, M. Mouranchon, de l'exposé aussi net et précis et empreint de la plus grande franchise, qu'il vient de faire de la société pendant l'année écoulée, M. Bonnefoy, en l'absence du trésorier général, M. Peret, qui s'est excusé, a fait connaître ensuite à l'assemblée la situation financière qui est satisfaisante.

Sur une motion déposée par M. Guinde, vice président, et après un échange de vues entre plusieurs membres, il est décidé à la majorité de convoquer une nouvelle assemblée générale au siège de la société, café Pelissier, n° 34 place Jean-Jaurès, le dimanche 28 janvier 1923, à 10 heures du matin pour le renouvellement du Conseil d'Administration.

Diverses questions furent encore traitées et la séance levée à midi.

* * *

Demain dimanche, 7 Janvier, à 4 heures de l'après-midi, causerie conférence au siège, par le compatriote Auguste Bastide, ancien membre de la Chambre de Commerce des Basses-Alpes, sur l'œuvre du sénateur Bouteille Conférence suivie de concert et bal.

Le secrétaire général :
Ernest MOURANCHON.

Chronique Locale

SISTERON

M. le Sous-Préfet se trouvant dans l'impossibilité de répondre immédiatement aux fonctionnaires et à toutes les personnes qui lui ont adressé leurs vœux à l'occasion du nouvel an les en remercie et s'excuse de ce retard involontaire.

Le temps en Janvier. — Le mois de janvier 1923 est compris entre le 11 Nivose et le 11 Pluviose de l'An 131 de l'ére républicaine.

Pendant ce mois le soleil trône dans le sagitaire et l'Astre Terre que nous habitons, évolue dans les hauteurs des Gémeaux.

La météorologie du mois de janvier 1923 nous donnera des courbes barométriques concaves avec ciel nuageux, couvert et tendant à la pluie, entre le 2 et le 4 ; entre le 8 et le 10 ; entre le 15 et le 17 ; entre le 23 et le 25.

La Poste. — Un avis affiché dans le hall de la Poste fait savoir aux propriétaires qui possèdent des immeubles pouvant abriter ses services de vouloir bien se faire connaître à la Direction. Ce qui veut dire que la Poste a l'intention de quitter à l'expiration de son bail, les lieux qu'elle occupe actuellement.

Voilà donc la question de l'emplace-

© VILLE DE SISTERON

ment de la Poste remise sur le tapis. On se rappelle encore tout le bruit occasionné par cette affaire il y a près de 18 ans. Ce fut une question de quartier : il fallait être ou pour ou contre, les uns voulaient ce service en haut de la ville, les autres le voulait en bas. Ce furt les premiers qui l'emportèrent ! Allons-nous revivre ces temps héroïques ? Espérons que non ! mais néanmoins si nous n'avons pas d'indication à donner à la Direction des Postes nous pouvons tout au moins exprimer un vœu unanime en demandant à ce département de savoir concilier les intérêts du public et les siens en choisissant un immeuble qui ne soit pas hors la ville.

Déjà nous avons l'hôtel de la sous-préfecture qui est hors de portée et l'administration des Domaines et du Timbre est en pleine campagne.... à notre avis il vaut mieux centraliser les administrations. Le public qui paie à droit cependant à quelques considérations.

—o—

Dans la magistrature. — Les nombreux amis que compte à Sisteron M. Heyriès Léon, juge au Tribunal de notre ville, apprendront avec plaisir sa récente nomination à la présidence du Tribunal d'Apt.

C'est avec regret que nous voyons s'éloigner notre distingué compatriote car il fut pour nous non seulement un fonctionnaire aimable et courtois mais un sympathique sisteronnais.

Nous le felicitons sincèrement de l'élévation de son grade dans la magistrature et tous nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence.

M. Heyriès est remplacé à Sisteron par M. Pieri, juge au tribunal de Bastia. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Musique — Les rigueurs du temps ne permettant pas à notre musique de se faire entendre sur la Place publique, elle jouera ainsi que nous l'avons annoncé, demain à 2 h. 30 dans la vaste salle de l'Eldorado avec le programme suivant :

Chevaux-Légers, pas redoublé	Wetge.
Si j'étais Roi, ouverture	A. Adam.
Les Amourettes, grande valse	Gung'l.
Sérénade Hongroise, fantaisie	Wesly.
Marche des Petits Soldats,	Paul André.

Un droit de 0,50 c. sera perçu à l'entrée, au profit de la caisse de la musique.

— o —

Avis. — Les propriétaires de chevaux, juments, mules et mulets ainsi que ceux détenteurs des voitures automobiles de toute sorte, voitures de tourisme, motos, side-car sont invités à en faire la déclaration à la mairie dans le plus court délai.

—o—

Mouvement de la population. — Voici le bilan de l'état-civil de 1922. Il est toujours intéressant de connaître si il meurt plus de gens que ce qu'il en nait. Nous publions les deux années comparées :

	Naissances	Mariages	Divorces	Décés
1921	65	27	2	84
1922	52	32	2	97

Dans les 97 décés, 17 personnes sont étrangères à la ville.

—o—

Cercle de la Fraternité. — Demain dimanche à 4 h. 30 réunion générale. Objet : Compte-rendu de la gestion financière de l'année 1922.

Casino-Cinéma.

Samedi 6 janvier et dimanche 7 en matinée : Pathé-Revue, actualités ;

Cupidité, drame en 4 parties, joué par Bessie Barriscale ;

L'EMPEREUR DES PAUVRES, d'après le célèbre roman de Félicien Champsaur. 6e épisode : *Les flambeaux*.

Beaucitron, impresario d'occasion.

Le piano sera tenu par M. Bombled, chef de musique.

La salle sera chauffée.

Prix des places : parterre, 2 fr. ; galerie, 1 fr. 50 en soirée. En matinée entrée générale, 1 fr. 50 ; Enfants, 1 fr.

COIN DU POETE.

MENSONGES ET VERITES

Que sous la calotte des cieux
Tout aille toujours pour le mieux :
C'est pas sûr !
Mais que sur la grande planète
Nombre de gens perdent la tête,
Çà, c'est sûr.

Que l'astre-roi, le gai soleil
Ait toujours même éclat vermeil :
C'est pas sûr !
Mais que la lune, plus finaude,
De temps en temps, parte en maraude,
Çà, c'est sûr.

Que tant de riches financiers
Soient tous très honnêtes courtiers :
C'est pas sûr !
Mais qu'ils se ruent à la conquête
De la sainte et bonne galette,
Çà, c'est sûr.

D'aucuns racontent qu'à Paris
Le gibier tombe tout rôti :
C'est pas sûr !
Mais que celà soit un mirage,
Et n'y pas croire, bien plus sage,
Çà, c'est sûr.

Que députés et sénateurs
Soient tous de brillants orateurs :
C'est pas sûr !
Mais quand du vote sonne l'heure,
Qu'ils défendent l'assiette au beurre,
Çà, c'est sûr.

Que tous les produits de beauté
Aient un renom bien mérité :
C'est pas sûr !
Mais que, sans eux, nulle coquette
Ne saurait faire sa toilette,
Çà, c'est sûr.

Que sur notre vieux continent
On ne rencontre qu'agrément :
C'est pas sûr !
Mais que notre belle Provence
Soit le paradis de la France,
Çà, c'est sûr.

Tous les amis des jours heureux,
Sont-ils ceux des jours douloureux ?
C'est pas sûr !
Mais que, pourtant, il en existe
Dont l'affection à tout, resiste,
Çà, c'est sûr.

Que mes vers aient des amateurs
En grand nombre, tous connaisseurs :
C'est pas sûr !
Mais que la chose m'indiffère,
Et qu'elle ne m'inquiète guère,
Çà, c'est sûr.

LA RIMAILLEUSE.

20 décembre 1922.

Assurance contre la Maladie

Les personnes qui ont les bronches et les poumons faibles, s'assurent, en quelque sorte, contre la maladie en faisant usage de la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce merveilleux médicament qui prévient toute aggravation calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, Boulevard Magenta, à Paris.

Eldorado-Bal.

Demain soir à 8 h. 30 grand bal.

Entrée : Messieurs, 2 frs. ; gratuite pour les dames.

ETRENNES...

M. Ch. FERAUD, cycles, magasin *Autos-Sports*, informe ses clients qu'un cadeau est offert tous les jours à tout acheteur jusqu'au 15 janvier.

— o —

A VENDRE — Tout un rez de chaussée, libre de suite, situé rue Chapuzie. S'adresser à Mme Vve Gasquet.

— o —

DAME demande travail de couture et de broderie. Travail soigné. Prix modéré.

S'adresser au bureau du Journal.

Avis. — La Société Lambert et Millon prie les commerçants intéressés de bien vouloir faire porter avant midi au Café des Alliés tous colis et paquets et celà pour faciliter le bon fonctionnement des services et remercie à l'avance Messieurs les commerçants qui voudront bien lui confier leurs postaux.

— La Société Lambert et Millon informe les voyageurs que les départs pour la Motte et Turriers s'effectueront à partir du 20 décembre, rue de Provence, et qu'aucun arrêt ne sera marqué rue Droite et celà pour la bonne marche des services.

ETAT-CIVIL

du 29 Décembre 1922 au 5 Janvier 1923

NAISSANCES

André-Yvette Figuière, rue de Provence.

Pierre-Joseph-René Pascal, rue Pousterle.

Publications de Mariages

Entre Léon-Jean Baptiste Ferralin, s. p. domicilié à Marseille et Louise Doussoulin, s p. domiciliée à Sisteron.

Entre Ludovic-Gustave Rome, cultivateur et Antoinette-Louise Loreitz, s. p. domiciliés à Sisteron.

Entre Edouard Joseph-Vincent Gaubert, cultivateur et Irma-Louise Jean, s. p. domiciliés à Sisteron.

Entre Jean Chàuvin, patissier et Yvonne Rose Javel s. p domiciliés à Sisteron.

Mariage

Néant.

Décès

Marie Luc, Vve Diacon, 56 ans, à l'hopital.

Marcel-Paul Tourniaire, 8 ans, à l'hopital.

CREDIT A L'EPARGNE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

Doyenne des Sociétés de Capitalisation

Siège Social à Lyon

Réserves : VINGT MILLIONS

Constitution d'un capital de **1000** fr. par cotisation de **5** francs par mois

Remboursements anticipés par tirages mensuels

Pour renseignements et souscriptions s'adresser à M. **ESCLANGON,** *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** *(Basses-Alpes)*

CHAPELLERIE FRANÇAISE

N. CLÉMENT, Rue Droite, Sisteron

M. Clément informe les commerçants en chapellerie qu'il tient a leur disposition un stock formidable de chapeaux et casquettes des principales fabriques françaises avec des prix défiant toute concurence à qualité égale.

A VENDRE

UNE MAISON

sise à **Sisteron**, rue Droite, composée : de cave en sous-sol, magasin et remise attenants au rez-de chaussée ; 2 étages carrés et galetas au-dessus. S'adresser à Me **Buès**, notaire à Sisteron.

Etude de Me Guillaume Buès,
Capacitaire en Droit,
notaire à Sisteron (Basses-Alpes)

ERRATUM

La vente par adjudication des biens immeubles sis à Mison, appartenant à M. **Rivas** et à Madame **Evêque** de Mison, qui a été annoncée par erreur pour le 17 Janvier 1923, aura effectivement lieu à Sisteron en l'étude de Me **Buès**, notaire le **Dimanche 14 Janvier 1923** à **15 heures**.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

LA GUERISON Certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse compression souple **M. GLASER** pelote le grand *spécialiste de Paris, 43, Boulev. Sébastopol, (anciennement No 63)* Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps médical assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

En voici des preuves :

Nous autorisent à publier leur nom :

Mme Pezet Zelinde, 4 rue Denis Papin à la Ciotat (B.-du-R.) Hernie guérie.

M. Donnet J. à Clamensane (Basses-Alpes), hernie guérie.

M. Guiguou Sylvia, à Gargas (Vaucluse) Enfant hernie guérie.

M. Taro L. 2 rue Smolet à Nice (A.-M.) hernie guérie.

M. Garnier J. à Auriol, quartier de la Banne (B.-du-R.) hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 heures à 4 heures.

à DIGNE, 21 Janvier, de midi à 5 h. Hôtel Boyer-Mistre.

à **SISTERON**, 22 Janvier, Hôtel des Acacias.

à FORCALQUIER, lundi 29 Janvier de 10 h. à 3 h. Hôtel des Lices.

Nouvelle Ceinture Ventrière

Grossesse. Obésité

Matrice, Déplacement des Organes

TRAITE de la HERNIE, franco sur demande

En Vente à l'Imprimerie-Librairie

Pascal LIEUTIER, Sisteron

fournisseur des Ecoles et du Collège

L'almanach Vermot et les agendas de bureau et de poche 1923

Agenda du P-L-M

Livres, Cahiers. Serviettes, stylos de marque et stylos pour écoliers

Musettes, Plumiers, Boîte de crayons couleur, Compas et de peinture et toutes fournitures en général. Prix modiques.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me LABORDE
notaire à St-Geniez (B.-Alpes).

VENTE
VOLONTAIRE
aux Enchères Publiques

Le dimanche **4 Février** mil-neuf-cent-vingt-trois, à **deux heures** de l'après-midi, à **Sisteron**, en la maison de Me **Laborde**, notaire à Saint-Geniez, sise rue Saunerie, il sera procédé à l'adjudication des immeubles ci-après désignés, situés sur le terroir de Sisteron, appartenant partie à Madame Baptistine **Garcin**, Vve Noël **Andrieu** et partie à l'hoirie de ce dernier.

PREMIER LOT

Propriété labour et vague, sise au quartier de Plan la Baume, cadastrée sous les parcelles numéros 198, 199, 200, 201 de la section B, d'une contenance d'environ 41 ares, 50 centiares.

Mise à prix : Huit cents francs.

Ci..... **800** francs.

DEUXIEME LOT

Bois taillis quartier de Monturi, portant la parcelle numéro 262, section C, d'une contenance d'environ 36 ares, 24 centiares ; labour et vague cadastrés sous les numéros 694 695, 699, 700 section C, contenance 39 ares, 70 centiares.

Mise à prix : Cent cinquante francs

Ci ..... **150** francs.

TROISIEME LOT

Labour quartier Chantereine, cadastré sous les parcelles numéros 491 p. 500 p. section A, contenance d'environ 62 ares, 80 centiares.

Mise à prix : Cinq cents francs.

Ci..... ..... **500** francs.

QUATRIEME LOT

Labour quartier Plaine la Baume, portant les numéros 807, 808 section B, contenance d'environ 24 ares, 80 centiares.

Mise à prix : Huit cents francs.

Ci. . . . . .**800** francs.

CINQUIÈME LOT

Labour quartier Hubac des Combes, cadastré sous les parcelles numéros 283, 284, 285, 286, 287 section F, d'une contenance d'environ 94 ares, 50 centiares.

Mise à prix : Cent cinquante francs.

Ci..... **150** francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Laborde**, notaire, détenteur du cahier des charges.

Pour extrait :
L Laborde.

FAIBLES, SURMENÉS

et tous ceux qui souffrent d'Anémie, Vertiges, Palpitations, Troubles nerveux, Artério-Sclérose, Tuberculose, Diabète, Paludisme, Cachexies ou de toutes maladies de décheance organique, en un mot tous les affaiblis soit par maladie ou par surmenage retrouveront FORCE, VIGUEUR, SANTÉ, grâce au

PHOSPHANOL

qui, par sa richesse en Arsino-Nucléinophosphates, Hémoglobine et Extraits végétaux reconstitue les **cellules nerveuses**, augmente les **globules rouges** du sang, tonifie la **moëlle épinière**, et les **organes essentiels**. C'est le

ROI DES RECONSTITUANTS

qui **redonne de la vie** à tout organe malade et procure **un sang riche, base de la santé.** Chez les neurasthéniques, anémiés, tuberculeux, impuissants, le **PHOSPHANOL** ramène l'appétit, les poumons sont revivifiés, la vigueur et la résistance augmentent, palpitations, migraines, troubles nerveux disparaissent. Le **PHOSPHANOL** existe en élixir et en cachets. **Prix** : Le flacon ou la boîte de 50 cachets : **8 francs.** Franco : 9 fr. 30 — **La cure** complète de 4 flacons ou 4 boîtes : franco 32 francs.

PHOSPHANOL, 6, Boulevard Richard-Lenoir - PARIS - et toutes Pharmacies.

Dépôt à Sisteron, Pharmacie Bœuf

Etudes de Me **Eugène FABRE**,
avoué, Docteur en Droit,
rue Haxo, No 11 a à Marseille
et de Me **Alfred ROUSSET**,
avoué, rue Saint-Ferréol,
No 43, à Marseille.

VENTE
Aux Enchères Publiques
PAR LICITATION

de

1° Une Propriété Rurale

sise aux **Aygalades-Accates**, comprenant la *Villa Henriette, trois maisons et Jardin*

Mise à prix : 35.000 francs.

2° Une Propriété Rurale

sise aux Aygalades-Accates
comprenant la *Villa Constance, quatre maisons, jardin, pinède et dépendances*

Mise à prix : 35 000 francs

3° Un Terrain Vague

sis aux Aygalades-Accates
Mise à prix : 4 000 francs

4° Une partie de Maison

sise à SISTERON (Basses-Alpes)
Libre de suite.

Mise à prix : 1.000 francs

L'Adjudication aura lieu le **SAMEDI Vingt-sept Janvier** mil-neuf-cent vingt trois à **neuf heures et demie du matin**, en la salle des Ventes, **au Palais de Justice à Marseille.**

PROCEDURE

En exécution d'un jugement rendu le sept novembre mil-neuf-cent-vingt-deux, par le Tribunal civil de Marseille, dûment enregistré et expédié, il sera procédé aux jour, lieu et heures ci après désignés, à la vente aux enchères publiques et volontaires par licitation, des immeubles dont la description et la désignation suivent :

Désignation et Description des Immeubles Exposés en Vente

I

PROPRIETE RURALE

sise aux Eygalades-Accates
comprenant la "Villa Henriette" trois Maisons et Jardin

Cette propriété consiste en un Immeuble rural, sis à Marseille, quartier des Aygalades-Accates.

Il est composé :

1° D'**Une Villa** dénommé *Villa Henriette*, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, avec du côté Couchant une annexe en forme de tour carrée élevée de trois étages sur rez-de-chaussée.

La Villa est percée sur sa facade visant au Midi : au rez-de-chaussée d'une porte et d'une fenêtre, et à l'étage de trois fenêtres dont une postiche :

2° d'**Une Construction** constituant trois maisons contiguës, élevée dans son ensemble d'un étage sur rez-de-chaussée, et percée sur sa façade visant au Levant, au rez-de-chaussée de trois portes et à l'étage de trois fenêtres :

3° d'**Un Jardin** complanté d'arbres fruitiers et d'arbustes.

L'immeuble confronte dans son ensemble : du Midi, un chemin sur lequel il a accès par un portail en fer ; du Levant un sentier, dit traverse Calllol, avec au delà dépendances de la Villa Constance (Lot No 2) ; du Nord, un sentier avec au delà le jardin de la Villa Constance formant le lot n° 2 ci-après et du Couchant, un chemin et les quatre maisons comprises dans le lot n° 2 ci-après désigné.

Sauf meilleurs et plus récents confronts s'il en existe.

II

PROPRIETE RURALE

sise aux Aygalades-Accates
comprenant la "Villa Constance" quatre Maisons, Jardin et Pinède

Cette propriété consiste en un immeuble rural, sis à Marseille, quartier des Aygalades-Accates.

Il se compose :

1° D'**Une Villa** dénommée *Villa Constance*, en forme de chalet, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée. Cette villa est percée au rez-de-chaussée sur la façade visant au Levant de deux portes et d'une large baie, et à l'étage de quatre fenêtres dont une postiche :

2° De **Quatre Maisons** contiguës avec cour sur le derrière et terrasse au devant, élevées dans leur ensemble d'un étage sur rez-de-chaussée, et percées dans leur ensemble sur la façade visant au Levant, de quatre portes au rez-de-chaussée et de quatre fenêtres à l'étage ;

3° D'**Un Jardin** d'agrément et potager complanté d'arbres et d'arbustes Dans ce jardin se trouvent une serre et une cascade S'y trouvent également édifiées diverses constructions à usage d'écuries, remises, poulailler, etc ;

4° D'**Une Parcelle de terrain** en nature de pinède, sise au dehors de la propriété, du côté Levant, et dont elle est séparée par un chemin allant de la propriété Gal, actuellement Michel, sur lequel chemin il a accès par un portail en fer.

L'immeuble confronte dans son ensemble : du Levant, un chemin et l'immeuble de la Villa Henriette (Lot No 1) du Nord, propriété Michel (anciennement Gal) ; du Couchant terrain vague aux hoirs Ferron (Lot No 3) ci-après désigné (anciennement de Castellane) ; du midi, immeuble Villa Henriette (Lot No 2), et Mallet.

Sauf meilleurs et plus récents confronts.

III

TERRAIN VAGUE

sis aux Aygalades-Accates

Cet immeuble consiste en une parcelle de terrain vague et inculte sise à Marseille, quartier des Aygalades-Accates, en façade sur le chemin des Accates et contigu à la Villa Constance, et ses dépendances. Sa superficie est d'environ 1.200 mètres carrés.

Il confronte du Levant, dépendances de la Villa Constance (Lot No 2), du Nord, Gros, du Couchant, le chemin des Accates, et du midi, maison Olive.

Sauf meilleurs confronts s'il en existe.

IV

Partie de Maison, sise à Sisteron, libre de suite

Cette partie de maison consiste en le rez-de-chaussée, le premier et le deuxième étage d'une maison sise à Sisteron (Basses-Alpes) rue Saunerie avec galetas au troisième étage et caves.

Le rez-de-chaussée est composé d'un magasin, le premier étage d'une chambre sur le devant rue Saunerie, le deuxième étage de deux chambres, l'une donnant sur la rue Saunerie et l'autre rue Fontchaude, et d'un galetas au-dessus au troisième étage.

La maison dont font partie les locaux sus-désignés, confronte dans son ensemble : du midi, la rue Saunerie ; du nord, Bontoux Toussaint, et du couchant, Fabre.

Sauf meilleurs et plus récents confronts s'il en existe.

QUALITES DES PARTIES

La présente est faite entre M. Henri FERRON, domicilié et demeurant à Marseille, ayant pour avoué constitué Me Eugène FABRE dont l'étude est sise à Marseille, rue Haxo, n° 11 a.

et

1° Madame Augusta **Perret**, veuve en premières noces de M Pierre **Ferron**, et épouse en deuxièmes noces de M. Lazare **Scotto**, prise tant en son nom personnel que comme mère et tutrice légale de son fils mineur Louis-Henri-Roger **Ferron.**

2° Monsieur Lazare **Scotto**, pris tant comme mari pour assister et autoriser son épouse sus-nommée et en son propre au besoin, et encore en sa qualité de co-tuteur du mineur Louis-Henri Roger **Ferron**, domiciliés et demeurant à Marseille, ayant pour avoué constitué Me Alfred ROUSSET, dont l'etude est sise à Marseille, rue Saint-Ferréol, n° 43.

EN PRESENCE

De Monsieur Pierre **Ferron**, domicilié et demeurant à Marseille, en sa qualité de subrogé tuteur du mineur Louis-Henri-Roger **Ferron**, appelé à la vente conformément à la loi, n'ayant pas constitué avoué.

ENCHERES
et
MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus décrits et désignés seront exposés en vente aux enchères publiques par licitation, à l'audience des criées qui sera tenue par Monsieur le Juge-Commissaire, en la salle des ventes au Palais de Justice à Marseille, le **Samedi vingt-sept Janvier** mil-neuf-cent vingt trois, à **neuf heures et demie** du matin, sur les mises à prix suivantes, savoir :

I **Propriété Rurale** aux Aygalades-Accates, comprenant la Villa Henriette, trois maisons et dépendances, en un seul lot, sur la mise à prix de **trente cinq mille** francs, ci.....Fr. **35.000**

II **Propriété Rurale** aux Aygalades-Accates, comprenant là Villa Constance, quatre maisons, jardins, dépendances et pinède, en un seul lot, sur la mise à prix de **trente-cinq mille** francs, ci.....Fr **35.000**

III **Terrain vague** aux Aygalades-Accates, sur la mise à prix de **quatre mille** francs, ci.....Fr. **4.000**

IV **Partie de Maison** à Sisteron sur la mise à prix de **mille** francs, ci.... .....Fr. **1.000**

Pour être adjugés aux plus offrants et derniers enchérisseurs, en sus des dites mises à prix et, en outre, aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal Civil de Marseille, le 14 décembre 1922.

Pour plus amples renseignements s'adresser à Me FABRE et Alfred ROUSSET, avoués, ou voir au Greffe le cahier des charges y déposé.

Marseille, le 27 décembre 1922.

Signé : **E. Fabre**, avoué.

L'Almanach illustré du Petit Provençal contenant les foires de la région est en vente à l'imprimerie-librairie LIEUTIER. Le demander de suite, prix, 1 fr. 50.

Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

ment de la Poste remise sur le tapis. On se rappelle encore tout le bruit occasionné par cette affaire il y a près de 18 ans. Ce fut une question de quartier : il fallait être ou pour ou contre, les uns voulaient ce service en haut de la ville, les autres le voulait en bas. Ce furt les premiers qui l'emportèrent ! Allons-nous revivre ces temps héroïques ? Espérons que non ! mais néanmoins si nous n'avons pas d'indication à donner à la Direction des Postes nous pouvons tout au moins exprimer un vœu unanime en demandant à ce département de savoir concilier les intérêts du public et les siens en choisissant un immeuble qui ne soit pas hors la ville.

Déjà nous avons l'hôtel de la sous-préfecture qui est hors de portée et l'administration des Domaines et du Timbre est en pleine campagne.... à notre avis il vaut mieux centraliser les administrations. Le public qui paie à droit cependant à quelques considérations.

—o—

Dans la magistrature. — Les nombreux amis que compte à Sisteron M. Heyriès Léon, juge au Tribunal de notre ville, apprendront avec plaisir sa récente nomination à la présidence du Tribunal d'Apt.

C'est avec regret que nous voyons s'éloigner notre distingué compatriote car il fut pour nous non seulement un fonctionnaire aimable et courtois mais un sympathique sisteronnais.

Nous le felicitons sincèrement de l'élévation de son grade dans la magistrature et tous nos vœux l'accompagnent dans sa nouvelle résidence.

M. Heyriès est remplacé à Sisteron par M. Pieri, juge au tribunal de Bastia. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Musique — Les rigueurs du temps ne permettant pas à notre musique de se faire entendre sur la Place publique, elle jouera ainsi que nous l'avons annoncé, demain à 2 h. 30 dans la vaste salle de l'Eldorado avec le programme suivant :

Chevaux-Légers, pas redoublé	Wetge.
Si j'étais Roi, ouverture	A. Adam.
Les Amourettes, grande valse	Gung'l.
Sérénade Hongroise, fantaisie	Wesly.
Marche des Petits Soldats,	Paul André.

Un droit de 0,50 c. sera perçu à l'entrée, au profit de la caisse de la musique.

— o —

Avis. — Les propriétaires de chevaux, juments, mules et mulets ainsi que ceux détenteurs des voitures automobiles de toute sorte, voitures de tourisme, motos, side-car sont invités à en faire la déclaration à la mairie dans le plus court délai.

—o—

Mouvement de la population. — Voici le bilan de l'état-civil de 1922. Il est toujours intéressant de connaître si il meurt plus de gens que ce qu'il en nait. Nous publions les deux années comparées :

	Naissances	Mariages	Divorces	Décés
1921	65	27	2	84
1922	52	32	2	97

Dans les 97 décés, 17 personnes sont étrangères à la ville.

—o—

Cercle de la Fraternité. — Demain dimanche à 4 h. 30 réunion générale. Objet : Compte-rendu de la gestion financière de l'année 1922.

Casino-Cinéma.

Samedi 6 janvier et dimanche 7 en matinée : Pathé-Revue, actualités ;

Cupidité, drame en 4 parties, joué par Bessie Barriscale ;

L'EMPEREUR DES PAUVRES, d'après le célèbre roman de Félicien Champsaur. 6e épisode : *Les flambeaux*.

Beaucitron, impresario d'occasion.

Le piano sera tenu par M. Bombled, chef de musique.

La salle sera chauffée.

Prix des places : parterre, 2 fr. ; galerie, 1 fr. 50 en soirée. En matinée entrée générale, 1 fr. 50 ; Enfants, 1 fr.

COIN DU POETE.

MENSONGES ET VERITES

Que sous la calotte des cieux
Tout aille toujours pour le mieux :
C'est pas sûr !
Mais que sur la grande planète
Nombre de gens perdent la tête,
Çà, c'est sûr.

Que l'astre-roi, le gai soleil
Ait toujours même éclat vermeil :
C'est pas sûr !
Mais que la lune, plus finaude,
De temps en temps, parte en maraude,
Çà, c'est sûr.

Que tant de riches financiers
Soient tous très honnêtes courtiers :
C'est pas sûr !
Mais qu'ils se ruent à la conquête
De la sainte et bonne galette,
Çà, c'est sûr.

D'aucuns racontent qu'à Paris
Le gibier tombe tout rôti :
C'est pas sûr !
Mais que celà soit un mirage,
Et n'y pas croire, bien plus sage,
Çà, c'est sûr.

Que députés et sénateurs
Soient tous de brillants orateurs :
C'est pas sûr !
Mais quand du vote sonne l'heure,
Qu'ils défendent l'assiette au beurre,
Çà, c'est sûr.

Que tous les produits de beauté
Aient un renom bien mérité :
C'est pas sûr !
Mais que, sans eux, nulle coquette
Ne saurait faire sa toilette,
Çà, c'est sûr.

Que sur notre vieux continent
On ne rencontre qu'agrément :
C'est pas sûr !
Mais que notre belle Provence
Soit le paradis de la France,
Çà, c'est sûr.

Tous les amis des jours heureux,
Sont-ils ceux des jours douloureux ?
C'est pas sûr !
Mais que, pourtant, il en existe
Dont l'affection à tout, resiste,
Çà, c'est sûr.

Que mes vers aient des amateurs
En grand nombre, tous connaisseurs :
C'est pas sûr !
Mais que la chose m'indiffère,
Et qu'elle ne m'inquiète guère,
Çà, c'est sûr.

LA RIMAILLEUSE.

20 décembre 1922.

Assurance contre la Maladie

Les personnes qui ont les bronches et les poumons faibles, s'assurent, en quelque sorte, contre la maladie en faisant usage de la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Ce merveilleux médicament qui prévient toute aggravation calme instantanément les plus violents accès d'asthme, catarrhe, essoufflement, toux de bronchites chroniques et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 139, Boulevard Magenta, à Paris.

Eldorado-Bal.

Demain soir à 8 h. 30 grand bal.

Entrée : Messieurs, 2 frs. ; gratuite pour les dames.

ETRENNES...

M. Ch. FERAUD, cycles, magasin *Autos-Sports*, informe ses clients qu'un cadeau est offert tous les jours à tout acheteur jusqu'au 15 janvier.

— o —

A VENDRE — Tout un rez de chaussée, libre de suite, situé rue Chapuzie. S'adresser à Mme Vve Gasquet.

— o —

DAME demande travail de couture et de broderie. Travail soigné. Prix modéré.

S'adresser au bureau du Journal.

Avis. — La Société Lambert et Millon prie les commerçants intéressés de bien vouloir faire porter avant midi au Café des Alliés tous colis et paquets et celà pour faciliter le bon fonctionnement des services et remercie à l'avance Messieurs les commerçants qui voudront bien lui confier leurs postaux.

— La Société Lambert et Millon informe les voyageurs que les départs pour la Motte et Turriers s'effectueront à partir du 20 décembre, rue de Provence, et qu'aucun arrêt ne sera marqué rue Droite et celà pour la bonne marche des services.

ETAT-CIVIL

du 29 Décembre 1922 au 5 Janvier 1923

NAISSANCES

André-Yvette Figuière, rue de Provence.

Pierre-Joseph-René Pascal, rue Pousterle.

Publications de Mariages

Entre Léon-Jean Baptiste Ferralin, s. p. domicilié à Marseille et Louise Doussoulin, s p. domiciliée à Sisteron.

Entre Ludovic-Gustave Rome, cultivateur et Antoinette-Louise Loreitz, s. p. domiciliés à Sisteron.

Entre Edouard Joseph-Vincent Gaubert, cultivateur et Irma-Louise Jean, s. p. domiciliés à Sisteron.

Entre Jean Chàuvin, patissier et Yvonne Rose Javel s. p domiciliés à Sisteron.

Mariage

Néant.

Décès

Marie Luc, Vve Diacon, 56 ans, à l'hopital.

Marcel-Paul Tourniaire, 8 ans, à l'hopital.

CREDIT A L'EPARGNE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

Doyenne des Sociétés de Capitalisation

Siège Social à Lyon

Réserves : VINGT MILLIONS

Constitution d'un capital de **1000** fr. par cotisation de **5** francs par mois

Remboursements anticipés par tirages mensuels

Pour renseignements et souscriptions s'adresser à M. **ESCLANGON,** *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** *(Basses-Alpes)*

CHAPELLERIE FRANÇAISE

N. CLÉMENT, Rue Droite, Sisteron

M. Clément informe les commerçants en chapellerie qu'il tient a leur disposition un stock formidable de chapeaux et casquettes des principales fabriques françaises avec des prix défiant toute concurence à qualité égale.

A VENDRE

UNE MAISON

sise à **Sisteron**, rue Droite, composée : de cave en sous-sol, magasin et remise attenants au rez-de chaussée ; 2 étages carrés et galetas au-dessus. S'adresser à Me **Buès**, notaire à Sisteron.

Etude de Me Guillaume Buès,
Capacitaire en Droit,
notaire à Sisteron (Basses-Alpes)

ERRATUM

La vente par adjudication des biens immeubles sis à Mison, appartenant à M. **Rivas** et à Madame **Evêque** de Mison, qui a été annoncée par erreur pour le 17 Janvier 1923, aura effectivement lieu à Sisteron en l'étude de Me **Buès**, notaire le **Dimanche 14 Janvier 1923** à **15 heures**.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

LA GUERISON Certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse pelote à compression souple le grand **M. GLASER** *spécialiste de Paris, 43, Boulev. Sébastopol, (anciennement No 63)* Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps médical assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

En voici des preuves :

Nous autorisent à publier leur nom :

Mme Pezet Zelinde, 4 rue Denis Papin à la Ciotat (B.-du-R.) Hernie guérie.

M. Donnet J. à Clamensane (Basses-Alpes), hernie guérie.

M. Guiguou Sylvia, à Gargas (Vaucluse) Enfant hernie guérie.

M. Taro L. 2 rue Smolet à Nice (A.-M.) hernie guérie.

M. Garnier J. à Auriol, quartier de la Banne (B.-du-R.) hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 heures à 4 heures.

à DIGNE, 21 Janvier, de midi à 5 h. Hôtel Boyer-Mistre.

à **SISTERON**, 22 Janvier, Hôtel des Acacias.

à FORCALQUIER, lundi 29 Janvier de 10 h. à 3 h. Hôtel des Lices.

Nouvelle Ceinture Ventrière

Grossesse. Obésité

Matrice, Déplacement des Organes

TRAITE de la HERNIE, franco sur demande

En Vente à l'Imprimerie-Librairie

Pascal LIEUTIER, Sisteron

fournisseur des Ecoles et du Collège

L'almanach Vermot et les agendas de bureau et de poche 1923

Agenda du P-L-M

Livres, Cahiers. Serviettes, stylos de marque et stylos pour écoliers

Musettes, Plumiers, Boîte de crayons couleur, Compas et de peinture et toutes fournitures en général. Prix modiques.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me LABORDE
notaire à St-Geniez (B.-Alpes).

VENTE
VOLONTAIRE
aux Enchères Publiques

Le dimanche **4 Février** mil-neuf-cent-vingt-trois, à **deux heures** de l'après-midi, à **Sisteron**, en la maison de Me **Laborde**, notaire à Saint-Geniez, sise rue Saunerie, il sera procédé à l'adjudication des immeubles ci-après désignés, situés sur le terroir de Sisteron, appartenant partie à Madame Baptistine **Garcin**, Vve Noël **Andrieu** et partie à l'hoirie de ce dernier.

PREMIER LOT

Propriété labour et vague, sise au quartier de Plan la Baume, cadastrée sous les parcelles numéros 198, 199, 200, 201 de la section B, d'une contenance d'environ 41 ares, 80 centiares.

Mise à prix : Huit cents francs.
ci..... **800** francs.

DEUXIEME LOT

Bois taillis quartier de Monturi, portant la parcelle numéro 262, section C, d'une contenance d'environ 86 ares, 24 centiares ; labour et vague cadastrés sous les numéros 694 695, 699, 700 section C, contenance 89 ares, 70 centiares.

Mise à prix : Cent cinquante francs
ci ..... **150** francs.

TROISIEME LOT

Labour quartier Chantereine, cadastré sous les parcelles numéros 491 p. 500 p. section A, contenance d'environ 62 ares, 80 centiares.

Mise à prix : Cinq cents francs.
ci..... ..... **500** francs.

QUATRIEME LOT

Labour quartier Plaine la Baume, portant les numéros 807, 808 section B, contenance d'environ 24 ares, 80 centiares.

Mise à prix : Huit cents francs.
ci. . . . . .**800** francs.

CINQUIÈME LOT

Labour quartier Hubac des Combes, cadastré sous les parcelles numéros 283, 284, 285, 286, 287 section F, d'une contenance d'environ 94 ares, 50 centiares.

Mise à prix : Cent cinquante francs.
ci..... **150** francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Laborde**, notaire, détenteur du cahier des charges.

Pour extrait :
L Laborde.

FAIBLES, SURMENÉS

et tous ceux qui souffrent d'Anémie, Vertiges, Palpitations, Troubles nerveux, Artério-Sclérose, Tuberculose, Diabète, Paludisme, Cachexies ou de toutes maladies de déchéance organique, en un mot tous les affaiblis soit par maladie ou par surmenage retrouveront FORCE, VIGUEUR, SANTÉ, grâce au

PHOSPHANOL

qui, par sa richesse en Arsino-Nucléinophosphates, Hémoglobine et Extraits végétaux reconstitue les cellules nerveuses, augmente les globules rouges du sang, tonifie la moëlle épinière, et les organes essentiels. C'est le

ROI DES RECONSTITUANTS

qui redonne de la vie à tout organe malade et procure un sang riche, base de la santé. Chez les neurasthéniques, anémiés, tuberculeux, impuissants, le PHOSPHANOL ramène l'appétit, les poumons sont revivifiés, la vigueur et la résistance augmentent, palpitations, migraines, troubles nerveux disparaissent. Le PHOSPHANOL existe en élixir et en cachets. Prix : Le flacon ou la boîte de 50 cachets : 8 francs. Franco : 9 fr. 30 — La cure complète de 4 flacons ou 4 boîtes : franco 32 francs.

PHOSPHANOL, 6, Boulevard Richard-Lenoir - PARIS - et toutes Pharmacies.

Dépôt à Sisteron, Pharmacie Bœuf

Etudes de Me **Eugène FABRE**,
avoué, Docteur en Droit,
rue Haxo, No 11 a à Marseille
et de Me **Alfred ROUSSET**,
avoué, rue Saint-Ferréol,
No 43, à Marseille.

VENTE
Aux Enchères Publiques
PAR LICITATION

de

1° Une Propriété Rurale

sise aux **Aygalades-Accates**, comprenant la *Villa Henriette, trois maisons et Jardin*

Mise à prix : 35.000 francs.

2° Une Propriété Rurale

sise aux Aygalades-Accates
comprenant la *Villa Constance, quatre maisons, jardin, pinède et dépendances*

Mise à prix : 35 000 francs

3° Un Terrain Vague

sis aux Aygalades-Accates
Mise à prix : 4 000 francs

4° Une partie de Maison

sise à SISTERON (Basses-Alpes)
Libre de suite.
Mise à prix : 1.000 francs

L'Adjudication aura lieu le **SAMEDI Vingt-sept Janvier** mil-neuf-cent vingt trois à **neuf heures et demie du matin**, en la salle des Ventes, **au Palais de Justice à Marseille.**

PROCEDURE

En exécution d'un jugement rendu le sept novembre mil-neuf-cent-vingt-deux, par le Tribunal civil de Marseille, dûment enregistré et expédié, il sera procédé aux jour, lieu et heures ci après désignés, à la vente aux enchères publiques et volontaires par licitation, des immeubles dont la description et la désignation suivent :

Désignation et Description des Immeubles Exposés en Vente

I

PROPRIETE RURALE

sise aux Eygalades-Accates
comprenant la "Villa Henriette" trois Maisons et Jardin

Cette propriété consiste en un **Immeuble** rural, sis à Marseille, quartier des Aygalades-Accates.

Il est composé :

1° **D'Une Villa** dénommé *Villa Henriette*, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, avec du côté Couchant une annexe en forme de tour carrée élevée de trois étages sur rez-de-chaussée.

La Villa est percée sur sa facade visant au Midi : au rez-de-chaussée d'une porte et d'une fenêtre, et à l'étage de trois fenêtres dont une postiche :

2° **d'Une Construction** constituant trois maisons contiguës, élevée dans son ensemble d'un étage sur rez-de-chaussée, et percée sur sa façade visant au Levant, au rez-de-chaussée de trois portes et à l'étage de trois fenêtres :

3° **d'Un Jardin** complanté d'arbres fruitiers et d'arbustes.

L'immeuble confronte dans son ensemble : du Midi, un chemin sur lequel il a accès par un portail en fer ; du Levant un sentier, dit traverse Calllol, avec au delà dépendances de la Villa Constance (Lot No 2) ; du Nord, un sentier avec au delà le jardin de la Villa Constance formant le lot n° 2 ci-après et du Couchant, un chemin et les quatre maisons comprises dans le lot n° 2 ci-après désigné.

Sauf meilleurs et plus récents confronts s'il en existe.

II

PROPRIETE RURALE

sise aux Aygalades-Accates
comprenant la "Villa Constance" quatre Maisons, Jardin et Pinède

Cette propriété consiste en un immeuble rural, sis à Marseille, quartier des Aygalades-Accates.

Il se compose :

1° **D'Une Villa** dénommée *Villa Constance*, en forme de chalet, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée. Cette villa est percée au rez-de-chaussée sur la façade visant au Levant de deux portes et d'une large baie, et à l'étage de quatre fenêtres dont une postiche :

2° De **Quatre Maisons** contiguës avec cour sur le derrière et terrasse au devant, élevées dans leur ensemble d'un étage sur rez-de-chaussée, et percées dans leur ensemble sur la façade visant au Levant, de quatre portes au rez-de-chaussée et de quatre fenêtres à l'étage ;

3° **D'Un Jardin** d'agrément et potager complanté d'arbres et d'arbustes Dans ce jardin se trouvent une serre et une cascade S'y trouvent également édifiées diverses constructions à usage d'écuries, remises, poulailler, etc ;

4° **D'Une Parcelle de terrain** en nature de pinède, sise au dehors de la propriété, du côté Levant, et dont elle est séparée par un chemin allant de la propriété Gal, actuellement Michel, sur lequel chemin il a accès par un portail en fer.

L'immeuble confronte dans son ensemble : du Levant, un chemin et l'immeuble de la Villa Henriette (Lot No 1) du Nord, propriété Michel (anciennement Gal) ; du Couchant terrain vague aux hoirs Ferron (Lot No 3) ci-après désigné (anciennement de Castellane) ; du midi, immeuble Villa Henriette (Lot No 2), et Mallet.

Sauf meilleurs et plus récents confronts.

III

TERRAIN VAGUE

sis aux Aygalades-Accates

Cet immeuble consiste en une parcelle de terrain vague et inculte sise à Marseille, quartier des Aygalades-Accates, en façade sur le chemin des Accates et contigu à la Villa Constance, et ses dépendances. Sa superficie est d'environ 1.200 mètres carrés.

Il confronte du Levant, dépendances de la Villa Constance (Lot No 2), du Nord, Gros, du Couchant, le chemin des Accates, et du midi, maison Olive.

Sauf meilleurs confronts s'il en existe.

IV

Partie de Maison, sise à Sisteron, libre de suite

Cette partie de maison consiste en le rez-de-chaussée, le premier et le deuxième étage d'une maison sise à Sisteron (Basses-Alpes) rue Saunerie avec galetas au troisième étage et caves.

Le rez-de-chaussée est composé d'un magasin, le premier étage d'une chambre sur le devant rue Saunerie, le deuxième étage de deux chambres, l'une donnant sur la rue Saunerie et l'autre rue Fontchaude, et d'un galetas au-dessus au troisième étage.

La maison dont font partie les locaux sus-désignés, confronte dans son ensemble : du midi, la rue Saunerie ; du nord, Bontoux Toussaint, et du couchant, Fabre.

Sauf meilleurs et plus récents confronts s'il en existe.

QUALITES DES PARTIES

La présente est faite entre **M. Henri FERRON**, domicilié et demeurant à Marseille, ayant pour avoué constitué Me Eugène FABRE dont l'étude est sise à Marseille, rue Haxo, n° 11 a.

et

1° Madame Augusta **Perret**, veuve en premières noces de M Pierre **Ferron**, et épouse en deuxièmes noces de M. Lazare **Scotto**, prise tant en son nom personnel que comme mère et tutrice légale de son fils mineur Louis-Henri-Roger **Ferron.**

2° Monsieur Lazare **Scotto**, pris tant comme mari pour assister et autoriser son épouse sus-nommée et en son propre au besoin, et encore en sa qualité de co-tuteur du mineur Louis-Henri Roger **Ferron**, domiciliés et demeurant à Marseille, ayant pour avoué constitué Me Alfred ROUSSET, dont l'etude est sise à Marseille, rue Saint-Ferréol, n° 43.

EN PRESENCE

De Monsieur Pierre **Ferron**, domicilié et demeurant à Marseille, en sa qualité de subrogé tuteur du mineur Louis-Henri-Roger **Ferron**, appelé à la vente conformément à la loi, n'ayant pas constitué avoué.

ENCHERES
et
MISES A PRIX

Les immeubles ci-dessus décrits et désignés seront exposés en vente aux enchères publiques par licitation, à l'audience des criées qui sera tenue par Monsieur le Juge-Commissaire, en la salle des ventes au Palais de Justice à Marseille, le **Samedi vingt-sept Janvier** mil-neuf-cent vingt trois, à **neuf heures et demie** du matin, sur les mises à prix suivantes, savoir :

I **Propriété Rurale** aux Aygalades-Accates, comprenant la Villa Henriette, trois maisons et dépendances, en un seul lot, sur la mise à prix de **trente cinq mille** francs, ci.....Fr. **35.000**

II **Propriété Rurale** aux Aygalades-Accates, comprenant la Villa Constance, quatre maisons, jardins, dépendances et pinède, en un seul lot, sur la mise à prix de **trente-cinq mille** francs, ci.....Fr **35.000**

III **Terrain vague** aux Aygalades-Accates, sur la mise à prix de **quatre mille** francs, ci.....Fr. **4.000**

IV **Partie de Maison** à Sisteron sur la mise à prix de **mille** francs, ci.... .....Fr. **1.000**

Pour être adjugés aux plus offrants et derniers enchérisseurs, en sus des dites mises à prix et, en outre, aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal Civil de Marseille, le 14 décembre 1922.

Pour plus amples renseignements s'adresser à Me FABRE et Alfred ROUSSET, avoués, ou voir au Greffe le cahier des charges y déposé.

Marseille, le 27 décembre 1922.

Signé : **E. Fabre**, avoué.

L'Almanach illustré du Petit Provençal contenant les foires de la région est en vente à l'imprimerie-librairie LIEUTIER. Le demander de suite, prix, 1 fr. 50.

Li'mprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

Exposition de Digne 1883 — Gros et Détail — Exposition de Nice 1883-84

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

A. INNOCENTI

neveu et successeur

Médaille de Vermeil — 9, Boulevard Gassendi, DIGNE — Médaille d'Or

Spécialité de Chapeaux melusine et pannés

Réparations, Transformations, teinture pour Dames seulement

Succursales :
SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,
SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN

ART ET BATIMENT

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Faubourg La Baume

SISTERON

Livraison rapide - Prix modérés

Bijouterie - Horlogerie - Orfévrerie

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE
Bijoux et articles pour Cadeaux
Orfèvrerie en écrins
Articles pour fumeurs - Or et Argent
Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe
Réparations et transformations en tous genres

Montres -- Pendules -- Réveils
de toutes marques
LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

FAITES REPARER

Vos AUTOMOBILES - VOITURES
CAMIONNETTES - CAMIONS
au

Garage Moderne

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence — SISTERON

BOHANGE — VENTE

Représentant les meilleures marques d'Automobiles
Camionnettes et Voitures RENAULT de 6 à 40 HP
Cyclecars MATHIS et SALMSON
les plus rapides et les plus robustes

TRANSPORTS DE POIDS LOURDS
Location de camion à la journée -:- Prix réduit

OCCASION :

STOCK

de Voiturettes, Voitures, Camionnettes et Camions de 2 à 5 tonnes.

PARFAIT ETAT -:- VENDU AVEC GARANTIE

MAISON FONDÉE EN 1880

IMPRIMERIE -- LIBRAIRIE -- PAPETERIE
— MAROQUINERIE ---
ARTICLES de FANTAISIE et de BAZAR

Pascal LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Fournisseur des principaux Etablissements Scolaires

Livres scolaires et classiques,
Cahiers *Le Sisteronnais* et *la Cigale*, papier de 1e choix, propriété de la maison Lieutier.
Encres noire et de couleur,
Cahiers de dessin et de musique,
Boites de compas et de peinture,
Papier à lettre fantaisie et ordinaire

Tous les parfums, toutes les crêmes

Factures - Têtes de lettres - Cartes, d'adresse et de visite - Enveloppes
Carnets à souches - Régistres,
Affiches de tous formats,
Prospectus - Programmes.

Albums à dessin - Portefeuilles.
Serviettes - Musettes - Plumiers,
Crayons noirs et de couleurs, règles
Romans - Livraisons

Le plus moderne des Journaux

EXCELSIOR

Le seul illustré quotidien français paraissant sur 6 ou 8 pages et donnant par le texte et l'image tous les événements du monde entier, a réduit le prix de ses abonnements.

Prix des Abonnements pour les Départements : Trois mois. 18 fr. | Six mois. 34 fr. | Un an. 65 fr.

En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demander la liste des PRIMES GRATUITES fort intéressantes dont une

ASSURANCE de 5.000 frs
1° Contre tous accidents provenant du fait d'un moyen de locomotion ou de transport quel qu'il soit, et 2° Contre accidents domestiques.

0 fr. 20 le N° dans les Départements

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature J. PICOT

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON